



Formation de base Protection des bâtiments contre les dangers naturels

État au : 6 avril 2023 ; toutes modifications réservées

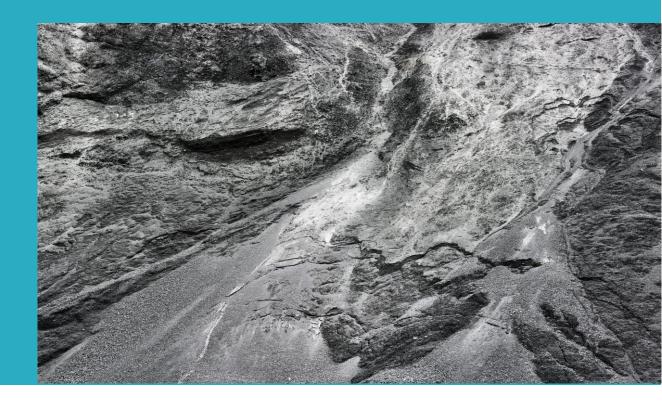
Formation de base en protection des bâtiments contre les dangers naturels

Vous recevrez dans cette formation les informations fondamentales en matière de dangers naturels

De nombreux événements naturels, tels que les tempêtes, la grêle ou les inondations, causent des dommages considérables aux bâtiments et aux infrastructures, ce qui représente une préoccupation récurrente pour la population suisse. Mais bien des dommages aux bâtiments peuvent être évités grâce à une bonne prévention, une planification orientée sur le risque, la mise en place de mesures de protection et le choix de matériaux adaptés.

Le besoin des propriétaires de bâtiment et des maîtres d'ouvrage de s'informer en matière de mesures de protection contre les dangers naturels s'intensifie. Les spécialistes bien formés sont donc de plus en plus recherchés. Pour répondre à cette demande, l'AEAI propose la « Formation de base en protection des bâtiments contre les dangers naturels ».

De manière condensée, les fondements essentiels au sujet des tempêtes, de la grêle et des inondations et des dangers gravitaires seront transmis aux participants en l'espace de deux jours.



Groupes cibles

Cette formation compacte s'adresse aux personnes sans connaissances préalables, mais qui ont un lien avec la thématique des dangers naturels ou qui souhaitent bénéficier d'un premier tour d'horizon dans le domaine de la prévention des dangers naturels : spécialistes en matière d'assurance, membres d'autorités communales ou d'autres instances publiques, ou encore professionnels d'un bureau d'architectes ou de planification.

Vos bénéfices

Les participants recevront des informations de base sur les dangers naturels. Ils seront sensibilisés aux trois risques principaux que représentent les tempêtes, la grêle et les inondations, et ils seront en mesure de mettre en œuvre dans le contexte professionnel les savoirs nouvellement acquis. Cette formation compacte constitue une introduction et une base idéale.

Contenus didactiques

La matière sera structurée d'une manière qui est axée sur la pratique : des informations de base au sujet des tempêtes, de la grêle, des inondations, de même que d'autres événements naturels constitueront le fondement. Des exercices ainsi qu'une excursion sur le terrain permettront de se confronter de manière approfondie à des situations correspondant au contexte professionnel.

Supports didactiques

La plateforme Protection-dangers-naturels (www.protection-dangers-naturels.ch) constitue la principale source d'informations.

Durée

La formation compacte s'étend sur 2 jours.

La prochaine formation aura lieu les 19 et 20 septembre 2023. Le programme ainsi que les modalités d'inscription sont disponibles sur le site www.vkfausbildung.ch.

Coût

CHF 1000.- pour les deux jours

y c. supports de cours, attestation de participation, ainsi que repas et collations pendant les heures de cours

hors TVA et hors frais de voyage et d'hébergement

Conditions d'admission

Aucune connaissance préalable nécessaire, mais un lien avec la thématique est souhaité.

Langue

Français

Inscription

Les inscriptions peuvent être effectuées par voie électronique via la page https://www.vkfausbildung.ch/ausbildungen.

Conditions d'annulation

Les annulations sont régies par les <u>Conditions générales pour les activités de formation de</u> <u>l'AEAI</u>.

Renseignements

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) Département Formation

Bundesgasse 20
Case postale

CH-3001 Berne

Téléphone +41 (0)31 320 22 22

Fax +41 (0)31 320 22 99 E-Mail: education@vkg.ch

www.vkg.ch

